



## Le 20 février la mobilisation continue jusqu'au retrait du projet de loi « retraite »

Le 24 janvier dernier, après une année de concertation sans texte sur la table, le gouvernement a enfin rendu public son projet de loi instituant une retraite universelle par points.

Si ce projet était maintenu, il marquerait la fin des régimes spéciaux de retraites mais aussi de notre retraite de la sécurité sociale en actant une rupture définitive avec la solidarité professionnelle actuellement.

Nous avons des interrogations sérieuses sur la mise en œuvre de ce projet et exposons quotidiennement les menaces de ce projet pour les professionnels du secteur. Malgré la légitimité de nos demandes, le gouvernement n'apporte aucune réponse. Plus grave, il semble lui-même avancer dans le brouillard et se trouve incapable d'expliquer comment les différentes mesures vont s'appliquer concrètement sur les citoyens que nous sommes.

La dernière séance de concertation sectorielle qui a été donnée pour les intermittents du spectacle est symptomatique du niveau d'amateurisme de l'exécutif. Les services du Secrétaire d'Etat aux retraites, qui animaient cette réunion, ont ainsi tenté de démontrer les « effets bénéfiques » du régime universel par points pour les intermittents du spectacle en nous présentant deux cas types de personnes ayant une carrière linéaire et gagnant pour l'une 20 000 € chaque année pendant 44 ans et pour l'autre 40 000 € chaque année pendant 44 ans ! Ubuesque.

Aucune réponse n'est apportée sur le plafonnement des points acquis lors des périodes de chômage indemnisés ou lors des congés maladie et maternité.

Le projet de réforme des retraites menace directement les artistes du spectacle et les artistes auteurs. La compensation financière nécessaire pour maintenir les artistes du spectacle et les artistes auteurs dans le système se chiffre à près de 400 millions d'euros annuels pris sur les deniers publics ! Quel impact sur le budget du ministère de la Culture, quel impact sur les salaires, quel impact sur l'emploi ? Personne n'est dans notre ministère en mesure de répondre. Dans ce système, les artistes sont montrés du doigt comme un coût pour toute la société. C'est inacceptable !

Salariés de l'Opéra national de Paris ou de la Comédie Française, artistes du spectacle, artistes auteurs, ouvriers, techniciens, cadre ou agents de maîtrise, relevant du droit privé ou de la fonction publique, tous les travailleurs du secteur du spectacle sont en passe de voir leurs pensions baisser !

Faisons entendre notre voix !

Pour ce mois de février et de mars, nous vous proposons de s'inscrire collectivement et dans l'unité lors des actions suivantes :

- **20 février** : Grèves et mobilisations à l'appel de l'intersyndicale au niveau interprofessionnelle ;
- **24 février à 18 h** : Pour l'Île-de-France, assemblée générale au Théâtre Traversière ;
- **28 février à 18h** : Rassemblement aux Césars (salle Pleyel 252 rue du faubourg saint honoré, métro Ternes) ;
- **8 mars** : Mobilisation pour la journée internationale des droits des femmes ;
- **Semaine du 9 au 13 mars** : **Actions du secteur culturel, avec un temps fort le 12 mars à l'occasion du Conseil national des professions du spectacle, présidé par le ministre de la culture (de 9h à 12h). Un rassemblement sera organisé place du Palais Royal et nous appellerons à des actions en régions pour interpeller les élus en plein débat parlementaire et avant les municipales.**

Paris, le 14/02/2020.